

FICHE DE POSTE A PROFIL

| | | |
|------------------------------------|--|--|
| IDENTIFICATION DU POSTE | RÉFÉRENCE | PAP2025-001-CPC MARSEILLE LONGCHAMP |
| | INTITULÉ DU POSTE | Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Longchamp |
| | PLACE DU POSTE | Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Longchamp 1 rue Maurice Korsek, 13001 Marseille. |
| MISSIONS ET COMPETENCES | CADRE GÉNÉRAL | Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN. Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, le CPC est un formateur polyvalent qui assure un accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. |
| | MISSIONS | Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice |
| | FONCTIONS | <ul style="list-style-type: none"> Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe ainsi que de gestion de classe ; les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion Dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats Participer activement à l'accompagnement de tous les enseignants durant les formations de circonscription, départementales et académiques, concevoir et conduire des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations Produire et mutualiser des ressources pédagogiques Assurer les missions de référent Mathématiques ou Français Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques, produire des outils Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN et lui rendre compte Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École, au CAFIPEMF Représenter l'IEN, à sa demande, lors de réunions institutionnelles (sur temps scolaire ou hors temps scolaire, réunions partenariales...) |
| | COMPÉTENCES | <ul style="list-style-type: none"> Être capable de travailler en équipe en ayant un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; Être disponible et réactif pour répondre aux urgences ; Être organisé, méthodique ; Maîtriser l'outil informatique ; Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ; Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées. |
| | NOMINATION | Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur. |
| | RÉGIME HORAIRE | Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves. |
| | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône. |
| | CONTACT | Mme DEMARQUET - IEN Marseille Longchamp - ce.0133284z@ac-aix-marseille.fr |